

MODÈLE DE CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ELECTION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME Comité Directeur du 3 décembre 2016

Article 8 et suivants du Règlement Intérieur de la Fédération adopté le 20 juin 2016.

A défaut de candidature de l'un des membres du Comité Directeur au poste de Président d'un Comité, le Comité Directeur pourra désigner un candidat qui lui est extérieur afin d'exercer cette mission.

A ce titre, un nouvel appel à candidature, ouvert à tout licencié majeur et disposant de ses droits civils et politiques, devra être mis en œuvre. Une fois désigné, celui-ci pourra assister sans droit de vote aux réunions du Comité Directeur.

Les membres d'un Comité ne sont pas obligatoirement détenteurs d'une licence auprès de la FFM à l'exception de son Président. Le Comité Directeur désigne en son sein les présidents des Comités et désigne les membres des Comités.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour la désignation.

Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

Je soussigné(e) :
Demeurant :
Code Postal : |.....| VILLE :
Licence N° : |.....| Club : Dépt : |...|

Déclare être candidat au poste vacant de Président du Comité Environnement et Développement Durable.

Fait à le 2016

Signature

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 3 novembre 2016 à minuit au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier – 75011 PARIS, le cachet de la poste faisant foi.

INVESTITURE DE LA LIGUE (Facultatif)

Je, soussigné(e), en qualité de Président(e),
atteste que Monsieur / Madame
a reçu l'investiture de la Ligue Motocycliste Régionale de
pour se présenter à l'élection de Président du Comité Environnement et Développement Durable.

Date

Signature

Cachet